

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-09

ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE COMMUNES DE NEGREPELISSE, LACOURT-SAINT-PIERRE ET CAYLUS

- Aménagements routiers au droit de la RD 115 à Nègrepelisse

Les aménagements routiers programmés le long de la RD 115 et le projet de vélo-route Montauban/Saint-Antonin-Noble-Val m'amènent à vous proposer trois îlots d'acquisitions foncières d'une contenance de :

- Îlot I, au lieu-dit « Mondarré » : 3561 m², cinq propriétaires fonciers ;

- Îlot II, aux lieux-dits « Falgayrals » et « La Ligue » : 2186 m², deux propriétaires fonciers concernés ;

- Îlot III, au lieu-dit « Sapins » : 2070 m², un propriétaire foncier concerné.

Je vous demanderais de bien vouloir m'autoriser à mener les négociations foncières nécessaires.

- Aménagement d'un carrefour au droit des RD 928/RD 39 à Lacourt-Saint-Pierre

Par délibération en date du 16 février 2006, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment la réalisation d'un carrefour sur les RD 928 et RD 39 à Lacourt-Saint-Pierre et a décidé du principe des acquisitions foncières.

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 75 000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier, dite « Loi Murcef ».

A présent, il convient d'envoyer les pièces nécessaires à la rédaction des actes de vente à l'Etude de Maîtres Fel et Chabosson, notaires à Montauban.

- Amélioration de la sécurité sur la RD 926 à Caylus

Par délibération du 1^{er} mars 2007, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'amélioration de la sécurité sur la RD 926 à Caylus et a décidé du principe de l'acquisition foncière nécessaire.

L'avis des Domaines n'a pas été requis, le montant des acquisitions foncières étant inférieur à 75 000 €(article 23 de la « Loi Murcef »).

Dès lors, les pièces permettant de dresser l'acte notarié régularisant cette mutation foncière au profit de notre collectivité doivent être transmises à Maître Fel, notaire à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur les affaires foncières présentées au présent rapport

- préciser que la somme totale de 57 622, 14 € correspondant à la totalité des prix de vente sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151, sous-fonction 621 du budget départemental.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-09

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE
COMMUNES DE NEGREPELISSE, LACOURT-SAINT-PIERRE ET CAYLUS**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser au nom et pour le compte du département les acquisitions foncières suivantes dont le détail est présenté en annexe :
 - ◆ aménagements routiers au droit de la RD 115 à Nègrepelisse
 - ◆ aménagement d'un carrefour au droit des RD 928/RD 39 à Lacourt-Saint-Pierre
 - ◆ Amélioration de la sécurité sur la RD 926 à Caylus

- Précise que la somme totale de 57 622,14 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151, sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

CP 07/08-09

■ AMENAGEMENTS ROUTIERS AU DROIT DE LA RD 115 A NEGREPELISSE

I - ACQUISITIONS FONCIERES AU LIEU-DIT « MONDARRE »

Références cadastrales	Contenance
YI 40	241 m ²
YI 147	555 m ²
YI 146	125 m ²
YI 91	541 m ²
YI 87	2080 m ²
YI 89	19 m ²

Total : 3561 m²

II - ACQUISITIONS FONCIERES AUX LIEUX-DITS « FALGAYRALS » ET « LA LIGUE »

Références cadastrales	Contenance
ZV 99	1194 m ²
ZT 30	482 m ²
ZT 29	510 m ²

Total : 2186 m²

III - ACQUISITIONS FONCIERES AU LIEU-DIT « SAPINS »

Références cadastrales	Contenance
YH 189	Totalité : 2070 m ²
AH 184	
YH 185	

Total : 2070 m²

■ AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR AU DROIT DES RD 928/RD 39 A LACOURT-SAINT-PIERRE

Parcelle Contenance	Prix des Domaines	Prix de vente accepté par promesse de vente
C 1084 7a 53ca	Sans objet	Total : 40 515, 47 € le 18/07/06 indemnité principale 30 000 € indemnité accessoire 10 515, 47 €pour reconstitution clôture
C 1086 1a 00ca	Sans objet	Total : 5 390, 94 € le 17/07/06 indemnité principale 1 800 € indemnité accessoire 3 590, 94 €pour reconstitution clôture
C 1088 3a 11ca	Sans objet	Total : 9 715, 73 € le 12/07/06 indemnité principale 5 600 € indemnité accessoire 4 115, 73 €pour reconstitution clôture

■ **OPERATION D'AMELIORATION DE LA SECURITE SUR LA RD 926
A CAYLUS**

Parcelle Contenance	Prix des Domaines	Prix de vente accepté par promesse de vente
D 897 6a 87ca	Sans objet	Total : 2000 € le 18/06/07 indemnité principale 110 € indemnité accessoire 1890 €pour reconstitution clôture, déplacement portail et replantation haie arbustive

Le Président,